

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2025\_51**

**Objet : Subvention « Soutien aux activités Economiques » - Club des Entrepreneurs**

RÉPUBLIQUE  
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025\_51-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente**, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.  
**Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.  
**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.  
**Pour la commune d'Eyragues** : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.  
**Pour la commune de Graveson** : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.  
**Pour la commune de Maillane** : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.  
**Pour la commune de Mollégès** : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.  
**Pour la commune de Noves** : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.  
**Pour la commune d'Orgon** : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.  
**Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.  
**Pour la commune de Saint-Andiol** : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.  
**Pour la commune de Verquières** : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**ABSENT :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance** : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge du Développement Economique expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission développement économique a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

- Pour le volet développement économique, sept structures se sont positionnées, dont cinq déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 74 000 €.

La commission économique réunie le 26 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des subventions.

L'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence a pour objet de mettre en relation les dirigeants des entreprises du territoire de Terre de Provence et ses alentours, pour faciliter les échanges économiques, informer, former, ainsi que soutenir les initiatives des entrepreneurs adhérents au club.

L'association facilite les mises en relation entre ses membres et constitue un relais entre les entreprises et les collectivités, les chambres consulaires et tout autre lieu d'initiative économique. Le Club des Entrepreneurs compte 100 adhérents.

Le Club des Entrepreneurs de Terre de Provence sollicite une subvention de 42 000 € pour l'année 2025.

La commission développement économique du 26 février 2025 s'est prononcée favorablement sur l'octroi de 19 870 € de subvention à l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence pour la réalisation des trois actions suivantes :

- La mise en relation des entrepreneurs du territoire à travers des rencontres sous différents formats (visites d'entreprise, réunions avec des experts, after-work, etc.) pour un montant de 12 000 €,
- Le soutien à l'économie locale : dynamise ta zone 2.0 pour un montant de 2 000 €,
- L'organisation d'une rencontre économique phare sur Terre de Provence pour un montant de 5 870 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 19 870 € pour l'année 2025, au Club des Entrepreneurs de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2025,

**VU** la demande de subvention de l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence,

**VU** l'avis favorable de la commission développement économique du 26 février 2025, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 19 870 € à l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence,

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir les initiatives en faveur du développement et de l'attractivité économique,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 19 870 € à l'association du Club des Entrepreneurs de Terre de Provence pour l'exercice 2025 pour la réalisation des trois actions suivantes :
  - La mise en relation des entrepreneurs du territoire à travers des rencontres sous différents formats (visites d'entreprise, réunion avec des experts, after-work, etc.) pour un montant de 12 000 €,
  - Le soutien à l'économie locale : dynamise ta zone 2.0 pour un montant de 2 000 €,
  - L'organisation d'une rencontre économique phare sur Terre de Provence pour un montant de 5 870 €.
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'association,
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Terre de Provence, la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,**

Pour Extrait Conforme,

**La Présidente,**

**Corinne CHABAUD**

